

DEPARTEMENT DE L'ISERE

MAIRIE DE LE PERCY

38930 LE PERCY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le 19 Janvier, à 20 Heures 30 dans la salle communale ; le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de la présidence de Madame le Maire Sabine CAMPREDON.

Présents :

Thierry CHASSEVENT, Guillaume GONTARD, Jean Marc TATIN, Thibaud BECOURT, Jean Paul REYNAUD, Agnès TREGRET, Yves PERRIN

Absents :

Claude BRONNER, Nicole GONTARD, Laurent CLARET

Date de la CONVOCATION : 16/01/2018

Secrétaire de Séance : Thibaud BECOURT

-oOo-

CREATION D'UNE REGIE COMMUNALE

Le maire informe que pour la création de la régie communale plusieurs délibérations sont à prendre soit :

- Il y a lieu de rajouter la délibération sur le tarif des gîtes qui avait été prise en novembre 2017 soit :

- "Produits locaux" ;
- Caution de 300 € pour la location d'un gîte ;
- Caution de 1 000€ pour la location de 2 ou 3 gîtes ;
- Dortoir 10 € (pour les moins de 12 ans)

Ont été retenues pour le fonctionnement de la régie communale :

Régisseur titulaire

Nancy BUONOMO -

Madame le Maire rappelle qu'une indemnité de responsabilité pour l'assurance du régisseur sera prise en charge par la commune. Après acceptation du conseil, une délibération sera prise pour le régime indemnitaire du régisseur de recette.

Mandataire à titre bénévole :

Florence LAMBERT

Nomination des mandataires suppléants sont :

- Florence LAMBERT, Yves PERRIN, François DONNAT

Le conseil municipal, en date du 19/01/2018 ;

- Autorise le maire à créer une régie de recette communale en application de l'article L2122-22 / 7 du CGCT
- Donne son accord pour la signature des arrêtés

-oOo-

TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES

Le maire présente les nouveaux tarifs pour la location des salles communales soient :

HABITANTS DU PERCY

Salle Voûtée : 50 €

La Grange : 85 €

Pour la location des 2 salles : 135 € pour le Week End avec un chèque de caution de 150 €

HABITANTS et ASSOCIATIONS EXTERIEURS

Salle Voûtée : 100 €

La Grange : 200 € (Pour les mariages 800 € -Grange + salle voûtée- avec un chèque de caution de 150 €.)

ASSOCIATIONS DU TRIEVES

Les salles sont gratuites mais une participation est demandée pour le chauffage de 10 € (entre le 30/10 et le 30/04)- .

Pour une utilisation régulière, la participation du chauffage sera de 50 €.

Pour une utilisation hebdomadaire : 200 € + chèque de caution de 150 €

Pour tout le monde du Nouvel an : 300 € - -GRATUIT pour le Comité des fêtes du Percy-

-oOo-

PROFIL DE POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE ET MUTUALISATION

Le Maire informe qu'à l'initiative de la mairie du Percy, les maires de Monestier du Percy, Lalley, ST Maurice en Trièves, se sont rencontrés pour réfléchir à la mutualisation des postes de secrétaire de mairie, suite au départ à la retraite de plusieurs salariés.

Suite à cela, les communes de Le Percy et de Monestier du Percy ont mis en ligne un profil de poste de 35 heures (12 h30 au Percy et 22 h 30 Monestier du Percy) comme secrétaire de mairie, le deadline de l'offre est le 5 FEVRIER.

Au printemps, les quatre communes -Le Percy, Monestier du Percy, St Maurice en Trièves, Lalley- (+ Prébois et Tréminis seront également invités) se réuniront à nouveau sur la mise en place d'un nouveau profil de poste mutualisé sur 4 communes pour septembre 2018 suite à un autre départ à la retraite.

-oOo-

ONF -DESTINATION DES COUPES DE BOIS & VENTE

INFORMATION SUR LA PISTE FORESTIERE A CHABULIERES

. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M MANDRON François de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en **2018** en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1** – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-après
- 2** – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3**- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Suite au boycott de cet automne par les scieurs et exploitants de Rhône-Alpes, des discussions ont été conduites au niveau régional pour aboutir à un accord signé le 15/12/2017 entre COFOR, ONF et FNB, permettant le développement des ventes de bois sur pied à la mesure (UP) dès 2018.

Il y aura donc une vente de bois de forêts publiques qui se tiendra en Isère le 7 Mars 2018 pour les lots non vendus à l'automne et dans laquelle des articles correspondants aux critères retenus pour être proposés à l'Up.

Après délibération , le conseil municipal accepte de proposer le lot ci-dessous à l'UP pour la vente de 7 Mars 2018 à 9 h 30 à la salle polyvalente de Vaulnaveys le Haut soit :

- PERCY ESPARRON- Parcelle 8- Article 171966- pour 843 m3

-oOo-

ONF- REUNION

Une réunion publique est prévue en Avril sur la commune de LE PERCY afin d'établir une convention d'usage avec la Communes de Clelles sur cette piste forestière qui concerne directement les hameaux des Blancs et de Chabulière.

Monsieur MANDRON, agent de l'ONF, viendra en début de réunion du conseil Municipal en mars prochain, afin de nous présenter les différentes actions menées par l'ONF sur la commune.

-oOo-

ATTRIBUTION DU NOUVEAU LOGEMENT COMMUNAL (ancienne Mairie)

Le Jeudi 18 Janvier, une commission en présence d'une partie du conseil municipal soit : Thibaud BECOURT, Agnès TREGRET, Jean-Marc TATIN, Jean-Paul REYNAUD et Madame le Maire Sabine CAMPREDON a été mis en place afin d'attribuer le nouveau logement communal (ex Mairie) qui sera prêt en avril 2018.

Sur 8 personnes qui ont postulé pour l'attribution de ce nouveau logement :

- 1 couple avec 2 enfants ont été choisis

Le loyer du logement sera de 500 € /mois chauffage non compris.

-oOo-

SUPPRESSION DU POSTE DE 3ème ADJOINT

Le maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la suppression du poste de 3ème adjoint. En effet, suite à des raisons personnelles, le 3ème adjoint ne peut plus assurer ces fonctions.

Le maire demande au conseil de délibérer.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des présents donne son accord pour la suppression de ce poste

-oOo-

REGLEMENT DES DERNIERES FACTURES D'INVESTISSEMENTS

Madame le Maire présente au conseil municipal, les factures d'investissements en attente soient :

- MOUTIN - Chauffage	Facture F 594 - Situation	43 0529.00 €
- MOUTIN - Chauffage	Facture F 595 -	10 441.01 €
- MOUTIN - Chauffage	Facture F 532 -	14 025.48 €
- IKEA - Divers	Facture	1 130.43 €

Après cette présentation, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents pour le règlement de ces factures et autorise le maire à faire le nécessaire.

INFORMATIONS DIVERSES

- Circuits des métiers du Percy

Yves PERRIN, conseiller municipal, souhaite mettre en place un Circuit des métiers du Percy, au mois de Décembre 2018 afin de monter les travaux des différents artistes, artisans dans leurs ateliers respectifs afin d'apporter une lecture originale du patrimoine et des savoir-faires locaux.

- Convention d'occupation temporaire avec la SNCF :

L'installation de conteneur - Tri sélectif au lieudit Les Blancs (ancien arrêt de la gare) le projet étant abandonné. Pour l'instant, le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

PNRV :

Agnès TREGRET, conseillère municipale, rappelle d'informer le PNRV des nouveaux gîtes créés sur la commune "Chez Lulu" afin d'avoir une plus grande visibilité.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE VENDREDI 9 MARS 2018 A 20 H 30
L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE**